



ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2021.20

DECISION N° N 2021-20 DU 26 JUILLET 2021 PORTANT NOMINATION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le Président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du Président de l'Etablissement Français du Sang,

Vu la délibération n° 2021-07 du conseil d'administration de l'Etablissement Français du Sang en date du 9 juillet 2021,

DECIDE

Article 1^{er} – Monsieur Bruno DANIC est renouvelé dans ses fonctions de directeur de l'Etablissement de Transfusion Sanguine Bretagne pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} septembre 2021. Pour l'exercice de sa mission, Monsieur Bruno DANIC bénéficie d'une délégation de pouvoir et de signature pour la gestion de l'Etablissement de Transfusion Sanguine Bretagne dont les conditions et l'étendue sont précisées par un acte annexé à la présente nomination (décision DS 2021-31 du 26/07/2021).

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 26 juillet 2021,

M. François TOUJAS
Président de l'Etablissement Français du Sang